



Recommandation de sécurité No. 49

Date de la publication	11.06.2015
No. reg. du rapport final	2013040901
Déficit de sécurité	<p>Lors de travaux de construction réalisés par une entreprise privée à Kaltbrunn le 9 avril 2013, une pelleteuse sur rail s'est mise involontairement en mouvement sur une voie descendante dans le tunnel de Ricken. Un wagon rempli de ballast était attaché à l'avant de la pelleteuse. En gare de Kaltbrunn, il a heurté un wagon stationné en fin de voie chargé de deux malaxeuses à béton. Le conducteur de la pelleteuse s'est sauvé en sautant de la cabine juste avant la collision. Suite au choc, le wagon a été poussé en bas d'un talus et la pelleteuse a déraillé. En raison d'un défaut technique de la commande des vérins hydrauliques, impossible à constater aujourd'hui, la pelleteuse railroute s'est soulevée sous l'action du lorry ferroviaire si bien que ses pneus ne touchaient plus les rails. Par conséquent, la méthode de freinage utilisée par le conducteur ne lui a pas permis de ralentir le véhicule. Le manuel est le seul document où il est indiqué qu'en cas de défaut technique il est possible d'abaisser les roues équipées de pneus en activant le frein à ressort et donc de freiner ainsi la pelleteuse rail/route ; contrairement à l'usage, rien n'est indiqué dans la cabine du conducteur. Il n'est pas forcément aisé de comprendre le lien entre ces activations et l'élévation du lorry ferroviaire.</p>
Recommandation de sécurité	<p>Une information devrait être placardée dans la cabine du conducteur signalant que l'activation du frein de stationnement entraîne l'abaissement immédiat des roues équipées de pneus.</p>
Etat de l'implémentation	<p>Mis en œuvre. Après avoir consulté le fabricant, une note a été placée dans la cabine de conduite des pelleteuses rail/route concernées.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<p><u>Schlussbericht</u></p>